

Le point de vue de l'Afsset

Pr Gérard LASFARGUES

Médecin du travail, Directeur général adjoint scientifique, Afsset

Missions de l'Afsset

L'Afsset a pour vocation de rassembler des connaissances sur des sujets sanitaires, souvent complexes et controversés, et de rendre des avis sur la base des travaux de ses groupes de travail d'experts et de ses comités d'experts spécialisés. L'Agence travaille avec un réseau de plus de 400 experts nationaux ou internationaux. Les avis rendus par l'Afsset doivent permettre à ses tutelles (les Ministères du Travail, de l'Ecologie et de la Santé) de prendre des décisions soit en matière réglementaire, soit en termes de recommandation (pour la prévention des risques respiratoires, par exemple). L'une des caractéristiques de l'Afsset est de travailler avec des équipes pluridisciplinaires : expologues, hygiénistes industriels, chimistes, physiciens, médecins, etc. L'Agence s'occupe à la fois d'évaluations de risques et d'expertises pour la population générale et pour la population sur son lieu de travail. Lorsque nous sommes saisis par exemple sur la qualité de l'air intérieur dans les parkings souterrains, nous évaluons les risques pour les personnes qui utilisent les parkings comme pour celles qui y travaillent. Cette complémentarité des approches est importante. Nous nous servons des méthodologies développées par les évaluateurs de risques en santé-environnement pour apporter de la richesse aux évaluations de risques en milieu de travail - et inversement.

L'Afsset et le risque respiratoire

En matière de risque respiratoire, l'Afsset a plusieurs types de mission. Elle conduit tout d'abord des expertises ponctuelles, sur des agents chimiques : fibres courtes et fibres fines d'amiante, formaldéhyde, etc.. Il en découle des recommandations en termes de prévention, d'information ou de recherche. L'Afsset remplit également des missions plus permanentes concernant la santé-travail et la santé-environnement, notamment sur l'élaboration de valeurs de référence (valeurs guides de l'air intérieur) ainsi que de valeurs limites d'exposition professionnelle (amiante, fibres céramiques réfractaires, etc.). Enfin, nous transmettons des informations au Comité européen sur les valeurs limites professionnelles, pour guider les décisions au niveau européen.

S'y ajoutent, sur les risques respiratoires, des missions d'expertise non réglementaires ou réglementaires, notamment sur Reach. Nous conduisons par exemple une mission sur la substitution des cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques de types 1 et 2.

Du fait de son ouverture à l'extérieur et de son besoin de travailler avec des experts, l'Agence travaille en réseau. Des conventions cadres ont été signées avec d'autres agences, comme l'InVS, et un certain nombre d'organismes nationaux, européens et internationaux pour produire de l'expertise et des avis ayant une large portée en termes de réglementation.

L'Afsset est investie d'une mission de soutien à la recherche. Elle développe depuis plusieurs années un appel à projets de recherche en santé-environnement. Enfin, une fusion va bientôt se produire entre l'Afsset et l'Afssa (Agence française de sécurité sanitaire des aliments). Nous veillerons avec les ministères de tutelle et l'ensemble des parties prenantes sociétales,

au niveau professionnel et environnemental, à ce que les aspects de santé au travail et de santé-environnement soient traités dans la nouvelle agence, tant en termes d'expertise que de soutien à la recherche.